

655 Terme d'indexation – Genre ou forme (R)

Premier indicateur

Type de vedette

- ↳ Vedette de base
- 0 Vedette à facettes

Second indicateur

Thésaurus

- 0 Vedettes-matière Bibliothèque du Congrès (LCSH)
- 1 Vedettes-matière LC pour la littérature jeunesse
- 2 Vedettes-matière de la
National Library of Medicine (MeSH)
- 3 Fichier d'autorité de vedettes-matière de la
National Agricultural Library
- 4 Source non précisée
- 5 Vedettes-matière de
Bibliothèque et Archives Canada (CSH)
- 6 Répertoire de vedettes-matière (RVM)
- 7 Source indiquée dans la sous-zone ‡2

Codes de sous-zones

- | | | | |
|----|---|----|--|
| ‡a | Données ou terme dominant sur le genre, la forme (NR) | ‡0 | Numéro de contrôle de la notice d'autorité (R) |
| ‡b | Terme non dominant (R) | ‡1 | URI de l'objet du monde réel (R) |
| ‡c | Indicateur de facette, hiérarchie (R) | ‡2 | Source de la vedette ou du terme (NR) |
| ‡v | Subdivision de forme (R) | ‡3 | Documents précisés (NR) |
| ‡x | Subdivision générale (R) | ‡5 | Institution à laquelle la zone s'applique (NR) |
| ‡y | Subdivision chronologique (R) | ‡6 | Liaison (NR) |
| ‡z | Subdivision géographique (R) | ‡7 | Provenance des données (R) |
| | | ‡8 | Numéro de liaison de zone et de séquence (R) |

DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone contient des termes précisant le genre, la forme et/ou les caractéristiques matérielles des documents décrits. On utilise les termes de genre avec des documents qui se distinguent particulièrement par le style ou la technique de leur contenu intellectuel: p. ex., biographies, catéchismes, essais, hymnes ou critiques. Quant aux termes de forme et de caractéristiques matérielles, ils sont attribués à des documents qui, historiquement ou par leur usage, se démarquent des autres particulièrement par leur aspect physique, le sujet de leur contenu intellectuel ou l'ordre de présentation des données: p. ex., journaux intimes, annuaires, revues, mémorandums, questionnaires, prospectus ou feuilles de présence. S'il s'agit de documents graphiques, les vedettes de genre dénotent les catégories de documents qui se distinguent en raison des points de vue, des caractéristiques de l'auteur, du statut de publication ou de la méthode de représentation.

Cette zone peut aussi contenir des termes établis d'après un vocabulaire à facettes. Chacun des termes entrés dans la zone est identifié de façon à préciser la facette ou la hiérarchie du thésaurus d'où il provient. On indique aussi quel est le terme dominant d'une expression.

Les termes de genre et de forme proviennent de listes publiées normalisées qui sont identifiées dans la position du second indicateur (Thésaurus) ou dans la sous-zone ‡2 (Source du terme).

LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

■ INDICATEURS

■ Premier indicateur - Type de vedette

La position du premier indicateur indique le terme de genre ou de forme dans la zone.

∅ - Vedette de base

La valeur «∅» indique que les données de genre ou de forme sont transcrites dans une seule chaîne dans la sous-zone †a.

0 - Vedette à facettes

La valeur «0» indique que chaque terme de genre ou de forme est entré dans une sous-zone distincte †a ou †b. On place une sous-zone †c (Désignation de facette ou de hiérarchie) avant chaque terme dans les sous-zones †a et †b; elle précise la facette ou la hiérarchie de chaque terme dans un thésaurus particulier.

■ Second indicateur - Thésaurus

La position du second indicateur précise le système ou le thésaurus de vedettes-matières utilisé pour établir la vedette-matière.

0 - Vedettes-matière de la Bibliothèque du Congrès (LCSH)

Cette valeur indique que la vedette-matière a été formulée conformément au répertoire des vedettes-matière de la Bibliothèque du Congrès (LCSH), qui est mis à jour par la Bibliothèque du Congrès (LC). L'emploi de cette valeur implique que la vedette est appropriée pour utilisation dans les LCSH.

1 - Vedettes-matières de la LC pour la littérature jeunesse

Cette valeur indique que la vedette-matière est formulée conformément à la section « AC Subject Headings » du répertoire des vedettes-matières de la Bibliothèque du Congrès qui est mis à jour par la Bibliothèque du Congrès. L'emploi de cette valeur implique que la zone est appropriée au *LC Annotated Card Program*.

2 - Vedettes-matière de la *National Library of Medicine* (MeSH)

Cette valeur indique que la vedette-matière est formulée conformément aux fichiers d'autorité de la *National Library of Medicine* (NLM). L'emploi de cette valeur implique que la zone est appropriée pour utilisation dans les fichiers d'autorité de la NLM.

3 - Fichier d'autorité de vedettes-matières de la *National Agricultural Library*

Cette valeur indique que la vedette-matière est formulée conformément aux fichiers d'autorité de la *National Agricultural Library* (NAL). L'emploi de cette valeur implique que la zone est appropriée aux fins de vedettes-matières de la NAL.

4 - Source non précisée

Cette valeur indique que la vedette-matière est formulée conformément à une liste contrôlée, mais qu'on ne peut préciser la source à l'aide de l'un des systèmes ou thésaurus de vedettes-matières couverts par les valeurs « 0-3 », « 5-6 » du second indicateur ou par un code spécifique de liste de vedettes-matières dans la sous-zone †2. On utilise la zone 653 (Terme d'indexation-Vedette non contrôlée) pour entrer des termes qui ne sont pas dérivés de listes de vedettes-matières

contrôlées.

5 - Vedettes-matière de Bibliothèque et Archives Canada (CSH)

Cette valeur indique que la vedette-matière est formulée conformément au répertoire des vedettes-matière canadiennes, élaboré par la Bibliothèque et Archives Canada (BAC).

6 - Répertoire de vedettes-matière (RVM)

Cette valeur indique que la vedette-matière secondaire est formulée conformément au *Répertoire de vedettes-matière* qui est mis à jour par la Bibliothèque de l'Université Laval.

7 - Source indiquée dans la sous-zone †2

Cette valeur indique que la vedette-matière est formulée conformément à un ensemble de règles d'établissement de systèmes ou de thésaurus de vedettes-matières autre que celui précisé par l'une des autres valeurs définies et pour lequel on trouve des codes d'identification dans la sous-zone †2. Il faut utiliser les codes que l'on retrouve dans le document intitulé *Codes de relations, de sources et de conventions de description MARC*.

■ CODES DE SOUS-ZONES

†a - Données ou terme dominant sur le genre, la forme

La sous-zone †a comprend toutes les données concernant le genre, la forme ou les caractéristiques matérielles quand la valeur du premier indicateur est « b ». S'il s'agit de vedettes à facettes (la valeur du premier indicateur est « 0 »), elle renferme le terme dominant. Un terme dominant constitue la chose concrète sur laquelle repose l'expression.

655 †7†aBird's-eye views†y1874.†2gmgpc
 655 †7†aCartoons†y1952.†2gmgpc
 655 †7†aGampi fibers (Paper)†zJapan†y1955.†2rbpap
 655 †2†aMélanges.
 655 †2†aJournaux intimes.

Vedette : Laminated marblewood bust

655 07†ck†bLaminated†cm†bmarblewood†cv†abust.†2aat

†b - Terme non dominant

La sous-zone †b contient un terme qui n'est pas considéré comme étant un terme dominant dans une vedette à facettes (la valeur du premier indicateur est « 0 »).

Vedette : Black Hmong cotton courtship balls

655 07†cd†aBlack†cf†bHmong†cm†bcotton†ck†bcourtship†ct†aballs.†2aat

†c - Indicateur de facette, hiérarchie

La sous-zone †c contient une désignation qui identifie la facette ou la hiérarchie de chaque terme inscrit dans les sous-zones †a et †b dans les vedettes à facettes (la valeur du premier indicateur est « 0 »). Les désignations diffèrent selon le thésaurus utilisé (tel que précisé par le code inscrit dans la sous-zone †2). Les désignations et leurs facettes ou hiérarchies associées se trouvent dans le thésaurus identifié par la sous-zone †2. La sous-zone †c précède toujours la donnée à laquelle elle est associée.

Se reporter aux exemples dans les descriptions des sous-zones †a et †b.

†v - Subdivision de forme

La sous-zone †v contient une subdivision de forme qui désigne une sorte ou un genre particulier de document tel que défini dans le thésaurus utilisé. Il convient d'utiliser la sous-zone †v seulement lorsqu'on ajoute une subdivision de forme à un terme de genre ou de forme.

x - Subdivision générale

La sous-zone †x contient une subdivision de sujet pour laquelle il n'est pas approprié d'utiliser les sous-

zones †v (Subdivision de forme), †y (Subdivision chronologique), ou †z (Subdivision géographique). Il convient d'utiliser la sous-zone †x seulement lorsqu'on ajoute une subdivision de sujet à un terme dont la valeur du premier indicateur est « † » (Vedette de base).

655 †7†aDictionnaires†xFrançais†y18e siècle.†2rbgenr

655 †7†aPhotoprints†xColor†zPanama Canal Zone†y1900-1950.†2gmgpc

†y - Subdivision chronologique

La sous-zone †y contient une subdivision qui représente une période de temps. Il convient d'utiliser la sous-zone †y seulement lorsqu'on ajoute une subdivision chronologique à un terme.

655 †7†aCompetition drawings†y1984.†2gmgpc

†z - Subdivision géographique

La sous-zone †z renferme une subdivision géographique. Il convient d'utiliser la sous-zone †z seulement lorsqu'on ajoute une subdivision géographique à un terme.

655 †7†aHymnals†zMassachusetts†y18th century.†2rbgenr

655 †7†aSigning patterns (Printing)†zGermany†y18th century.†2rbpri

†0 - Numéro de contrôle de la notice d'autorité

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

†1 – URI de l'objet du monde réel

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

†2 - Source du terme

La sous-zone †2 comprend un code MARC qui identifie la liste source à partir de laquelle le terme d'indexation a été attribué. On ne l'utilise que lorsque le second indicateur contient la valeur « 7 » (Source indiquée dans la sous-zone †2). La source du code MARC est le document intitulé *Codes de relations, de sources et de conventions de description MARC* mis à jour par la Bibliothèque du Congrès.

655 †7†aEmblem books†zGermany†y17th century.†2rbgenr

655 †7†aLithographs†zGermany†y1902.†2gmgpc

†3 - Documents précisés

La sous-zone †3 identifie la partie du document décrit à laquelle la zone s'applique.

655 †7†3Municipal Fire Station records†aFire reports†zAtlanta, Georgia†y1978.
†2<thesaurus code>

†5 - Institution à laquelle la zone s'applique

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

655 †7†aAnnotations (Provenance)†zSweden†y18th century.†2rbprov†5MH-H

†6 - Liaison

†7 - Provenance des données

[Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe J - Sous-zones de provenance des données.](#)

†8 - Numéro de liaison de zone et de séquence

Voir la description de ces sous-zones dans l'Annexe A.

CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES

Ponctuation

La sous-zone précédant la sous-zone #2 dans la zone 655 se termine par un signe de ponctuation ou une parenthèse fermante.

655 #7#aJournaux#zBelgique.#2<code du thésaurus>

Un terme d'indexation suivi d'une subdivision ne se termine pas par un signe de ponctuation à moins que le terme précédent ne se termine par une abréviation, initiale/lettre, date ouverte ou autre donnée se terminant par un signe de ponctuation.

655 #7#aLivrets de prière#zRhode Island#y18th century.#2<code de thésaurus>

Espacement

Il n'y a pas d'espaces dans les sigles, les acronymes ou les abréviations.

Sous-zone #y Données de date de publication

On peut utiliser la date de publication (soit la date qui se trouve dans la sous-zone #c de la zone 260) dans la sous-zone #y de la zone 655. Dans la sous-zone #y, les données de la date sont transcrites conformément à la *Library of Congress Rule Interpretations* 21.30M. Il ne faut pas utiliser de crochets même s'ils apparaissent dans la sous-zone #c de la zone 260. Si les dates sont précédées de données alphabétiques dans la sous-zone #y, la première lettre des données alphabétiques sera une majuscule, par exemple, Pas avant [date de publication]; Pas après [date de publication]; Ca [date de publication].

260 #b#a<lieu de publication> :#b<éditeur>,#c[1885]

655 #7#aAdresses#zMassachusetts#zBoston#y1885.#2rbgenr

Constante d'affichage

- [Le tiret est associé au contenu des sous-zones #v, #x, #y et #z]

Le tiret (-) qui précède une subdivision dans un terme d'indexation étendue de genre ou de forme ne paraît pas dans une notice MARC. Le système peut le générer comme constante d'affichage associée au contenu des sous-zones #v, #x, #y et #z.

Zone de contenu désignée :

655 #7#aAgenda#xHebdomadaire#y1980-1985.#2<code de thésaurus>

Exemple d'affichage :

Agenda-Hebdomadaire-1980-1985.

Dans les vedettes dont la valeur du premier indicateur est « 0 » (Vedettes à facettes), le tiret (-) précédant tout terme non dominant qui suit un terme dominant ne paraît pas dans une notice MARC. On peut le générer comme constante d'affichage associée à la sous-zone #b.

HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

Zone

Jusqu'à ce que la zone 755 (Vedette secondaire de caractéristiques physiques) devienne périmée en 1995, on entrait les caractéristiques physiques dans la zone 755 au lieu de la zone 655.

Indicateurs

Premier indicateur - Type de vedette [NOUVEAU, 1993]

Le premier indicateur a été défini en 1993. Les notices créées avant la définition de cet indicateur peuvent contenir un « » à cette position, signifiant *non défini*.

Second indicateur - Thésaurus [REDÉFINI 2002]

En 2002, le second indicateur a été redéfini de « Source du terme » à « Thésaurus » et les valeurs 0-6 ont été définis en vue de préciser le thésaurus utilisé pour établir la terme d'indexation de genre ou de forme.

Codes de sous-zones

#0 - Numéro de contrôle de la notice d'autorité [NOUVEAU, 2007]

#1 - URI de l'objet du monde réel [NOUVEAU, 2017]

#7 - Provenance des données [NOUVEAU, 2022]